

**Small files: Oman 1957-1961,
Ruanda-Urundi 1960-1961:
Small files: Oman 195...**

HS L 179:188



National Library
of Sweden

Dag Hammarskjöld's samt.

Ruanda - Urundi

31 Aug. 1961

Text of D. H.'s letter to Perm. Representatives
of Belgium, Senegal, Maroco and Cambodia

Le Secrétaire général présente ses compliments à Monsieur le Représentant permanent de la Belgique et a l'honneur de lui communiquer, pour l'information de son Gouvernement, copie de la note verbale ci-après qui a été adressée aujourd'hui aux représentants permanents du Sénégal, du Maroc et du Cambodge.

New York, le 31 août 1961

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments à Monsieur le Représentant permanent du Cambodge et a l'honneur de porter ce qui suit à sa connaissance:

Le Secrétaire général tient à signaler la situation existant au Ruanda-Urundi en ce qui concerne la sécurité, ainsi que le besoin éprouvé par l'Autorité administrante, en raison des responsabilités qui lui incombent aux termes de l'Accord de tutelle, d'augmenter ses forces de sécurité au Ruanda-Urundi, compte dûment tenu toutefois des dispositions du paragraphe 6 de la résolution 1579 (XV) de l'Assemblée générale. Le Secrétaire général, en accord avec la Commission des Nations Unies pour le Ruanda-Urundi, estime qu'à cette fin il serait souhaitable d'envoyer au Ruanda-Urundi des observateurs militaires de trois Etats d'Afrique et d'Asie, sous l'autorité de la Commission, pour qu'ils aident la Commission à s'assurer que le paragraphe 6 de la résolution de l'Assemblée générale soit pleinement observé. Le Gouvernement belge a fait savoir qu'il ne soulèverait pas d'objection à l'envoi de ces observateurs au Ruanda-Urundi pendant la période précédant les élections prochaines, qui sont actuellement prévues pour la seconde quinzaine de septembre.

A la suggestion de la Commission, le Secrétaire général tient à faire la présente démarche auprès du Gouvernement cambodgien en vue de l'affectation d'un observateur militaire du rang voulu. Il procède à des démarches identiques auprès des Gouvernements du Sénégal et du Maroc.

Le Secrétaire général tient en outre à prier le Gouvernement cambodgien de bien vouloir examiner la question de toute urgence et faire connaître au Secrétaire général le nom de l'observateur qu'il peut souhaiter désigner. Il est à espérer que celui-ci pourra se rendre à Usumbura aussitôt que possible.

New York, le 31 août 1961

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments à Monsieur le Représentant permanent du Sénégal et a l'honneur de porter ce qui suit à sa connaissance:

Le Secrétaire général tient à signaler la situation existant au Ruanda-Brundi en ce qui concerne la sécurité, ainsi que le besoin éprouvé par l'Autorité administrante, en raison des responsabilités qui lui incombent aux termes de l'Accord de tutelle, d'augmenter ses forces de sécurité au Ruanda-Brundi, compte dûment tenu toutefois des dispositions du paragraphe 6 de la résolution 1579 (XV) de l'Assemblée générale. Le Secrétaire général, en accord avec la Commission des Nations Unies pour le Ruanda-Brundi, estime qu'à cette fin il serait souhaitable d'envoyer au Ruanda-Brundi des observateurs militaires de trois Etats d'Afrique et d'Asie, sous l'autorité de la Commission, pour qu'ils aident la Commission à s'assurer que le paragraphe 6 de la résolution de l'Assemblée générale soit pleinement observé. Le Gouvernement belge a fait savoir qu'il ne soulèverait pas d'objection à l'envoi de ces observateurs au Ruanda-Brundi pendant la période précédant les élections prochaines, qui sont actuellement prévues pour la seconde quinzaine de septembre.

A la suggestion de la Commission, le Secrétaire général tient à faire la présente démarche auprès du Gouvernement sénégalais en vue de l'affectation d'un observateur militaire du rang voulu. Il procède à des démarches identiques auprès des Gouvernements du Maroc et du Cambodge.

Le Secrétaire général tient en outre à prier le Gouvernement sénégalais de bien vouloir examiner la question de toute urgence et faire connaître au Secrétaire général le nom de l'observateur qu'il peut souhaiter désigner. Il est à espérer que celui-ci pourra se rendre à Usumbura aussitôt que possible.

New York, le 31 août 1961

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments à Monsieur le Représentant permanent du Maroc et a l'honneur de porter ce qui suit à sa connaissance:

Le Secrétaire général tient à signaler la situation existant au Ruanda-Urundi en ce qui concerne la sécurité, ainsi que le besoin éprouvé par l'Autorité administrante, en raison des responsabilités qui lui incombent aux termes de l'Accord de tutelle, d'augmenter ses forces de sécurité au Ruanda-Urundi, compte dûment tenu toutefois des dispositions du paragraphe 6 de la résolution 1579 (XV) de l'Assemblée générale. Le Secrétaire général, en accord avec la Commission des Nations Unies pour le Ruanda-Urundi, estime qu'à cette fin il serait souhaitable d'envoyer au Ruanda-Urundi des observateurs militaires de trois Etats d'Afrique et d'Asie, sous l'autorité de la Commission, pour qu'ils aident la Commission à s'assurer que le paragraphe 6 de la résolution de l'Assemblée générale soit pleinement observé. Le Gouvernement belge a fait savoir qu'il ne soulèverait pas d'objection à l'envoi de ces observateurs au Ruanda-Urundi pendant la période précédant les élections prochaines, qui sont actuellement prévues pour la seconde quinzaine de septembre.

A la suggestion de la Commission, le Secrétaire général tient à faire la présente démarche auprès du Gouvernement marocain en vue de l'affectation d'un observateur militaire du rang voulu. Il procède à des démarches identiques auprès des Gouvernements du Sénégal et du Cambodge.

Le Secrétaire général tient en outre à prier le Gouvernement marocain de bien vouloir examiner la question de toute urgence et faire connaître au Secrétaire général le nom de l'observateur qu'il peut souhaiter désigner. Il est à espérer que celui-ci pourra se rendre à Usumbura aussitôt que possible.

New York, le 31 août 1961